Plainte pour escroquerie

Par polomore	

Bonjour

J'ai déposé plainte(pour escroquerie par un notaire) auprès du procureur qui accuse réception en Mai 2019 et transmet le dossier à la police le 26/12/2019.

Depuis je n'entends parler de rien. Aucune nouvelle! Cela vous paraît-il normal ? J'avais téléphoner au commissariat pour leur expliquer ,mi 2020 on m'avait répondu que c'était normal !!

Je n'ai pas d'avocat sur cette affaire pour l'instant . Pensez vous que de passer par un avocat changerait les choses?

Merci de vos avis
----Par hypolis

J'ai été dans un cas similaire mais pour une affaire de harcèlement. Ne pouvant déposer que des mains courantes j'ai fini par écrire au procureur qui a finit par transmettre au commissariat qui ont pris le cas très au sérieux et ont donné immédiatement suite en m'appelant donc je suis surprise qu'il n'en soit pas de même pour vous.

Dans mon cas, j'ai souhaité "suspendre" la plainte car le harceleur dont il est question a finit par se calmer entre temps donc j'ai décidé de lui laisser une chance on va dire (sachant que s'il recommence, la plainte peut à nouveau être levée, le dossier n'est pas du tout classé) mais si je l'avais souhaité, la procédure aurait été de le convoquer et de le confronter à mes accusations.

Donc j'imagine qu'il devrait en être de même pour vous, que "votre" notaire soit convoqué au commissariat. S'il ne reconnait pas les faits et qu'aucun arrangement n'est trouvé par exemple, il sera toujours temps à ce moment là de contacter un avocat mais dans un premier temps, il me semble qu'il faudrait plutôt vous rendre au commissariat (et non les appeler) et leur demander de bien vouloir donner suite à votre affaire transmise par le procureur il y a plus d'une année déjà et de vous tenir rapidement informé de la situation ; s'ils ne semblent pas prendre votre cas très au sérieux, éventuellement demandez-leur pourquoi, afin de décider ensuite s'il serait judicieux d'en parler à un avocat, sans trop attendre... (tout dépend aussi de vous et de vos attentes en fait, si vous estimez avoir suffisamment attendu pour une affaire qui vous porte toujours préjudice...)